

République Française
Département de la Somme
COMMUNE DE ESSERTAUX

Compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 15 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze février, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean DUBOIS

Etaient présents: Alain ROUSSEL, Claude VANTHOURNOUT, Maurice NOGA, Manuel BACHELLEZ, Michel BOZO, Nathalie RAMET, Alexandre PICART

Représenté: Philippe PIOLE ayant donné pouvoir à par Nathalie RAMET

Excusé : Patrice VAN OOTEGHEM

Absent : Alain COURNIER

Secrétaire de séance: Nathalie RAMET

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- 2 - Patrimoine - Eclairage public rue de Gouvieux
- 3 - Ressources humaines - Assurance statutaire
- 4 - Ressources humaines - tableau des effectifs
- 5 - Parc Eolien du Camp Thibault - Avis du conseil municipal
- 6 - Réflexion sur le repas des aînés
- 7 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour : Adhésion de la Ville d'Albert à la FDE80. Accord unanime de l'assemblée

1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

2 - Patrimoine - Eclairage Public rue de Gouvieux (DE_2022_001)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'installer 2 candélabres d'éclairage public rue de Gouvieux.

Un premier projet était estimé à 7 533.60 €. Or, le cable utile à leur alimentation électrique est déjà passé.

Aussi, il présente un nouveau le projet étudié par la FDE80 d'un montant de 6 896 € TTC.

Le plan de financement estimatif se présente comme suit :

Montant pris en charge par la FDE80 - 20% du H.T des travaux	1 086 €
7% du coût H.T de la MO	380 €
TVA	1 086 €
TOTAL	2 552 €

Reste à charge de la commune : 4 344 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet suivant le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'inscrire au budget la contribution financière estimée à 4 344 €

3 - Ressources Humaines - Assurance Statutaire (DE_2022_002)

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale de leurs agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité. Elles continuent de verser les salaires des agents en incapacité physique. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, il est tout à fait souhaitable que les collectivités territoriales souscrivent une assurance statutaire.

La commune a adhéré au contrat proposé par le Centre de Gestion qui a pris fin le 31 décembre 2021. Monsieur le Maire pense qu'il est important de faire une étude sur les propositions des différentes compagnies d'assurance afin d'en comparer le coût à couverture égale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- charge Monsieur le Maire de trouver la meilleure proposition
- l'autorise à signer le contrat qu'il aura retenu.

4 - Ressources Humaines - Tableau des Effectifs (DE_2022_003)

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine, ainsi, l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous.

Désignation du poste		Taux Horaire	Pourvu	A pourvoir
Emploi Titulaire				
Filière technique	Adjoint technique principal 2ème classe	20h / semaine		1er avril 2022
Emploi Non-Titulaire				
Filière technique	Adjoint technique 2ème classe	3h / mois	1	
Filière administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	8h / semaine	1	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve le tableau des effectifs tel que dessus
- abroge les précédentes délibérations sur le même objet
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget.

Claude VANTHOURNOUT pense que, l'été, 20h par semaine ne suffisent pas pour l'agent communal. Monsieur le Maire lui répond qu'il aimerait annualiser le temps de travail de Jérôme RABOUILLE. Il attend de connaître les règles par le centre de gestion puis il rencontrera son homologue d'Hébécourt qui l'emploie à raison de 16h par semaine, afin de trouver un accord.

5 - Parc Eolien du Camp Thibault - Avis du Conseil Municipal (DE_2022_004)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune, route d'Ailly. Le dossier a été présenté au conseil municipal le 19 janvier 2022 par l'opérateur ESCOFI. Tous les conseillers municipaux ont été destinataires du compte-rendu de cette réunion.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur avis, en leur âme et conscience, sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de construction du parc éolien du Camp Thibault.

Abstention : Claude VANTHOURNOUT qui regrette que la première éolienne soit installée trop près des habitations

Suite aux désagréments relevés par Claude VANTHOURNOUT sur le bruit occasionné par les éoliennes Oresmaux 2, Monsieur le Maire a contacté l'opérateur ENERTRAG. Celui-ci va venir faire des mesures acoustiques dont il donnera compte-rendu à la commune.

6 - Réflexion sur le repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés, offert aux habitants de la commune de 65 ans et plus, avait traditionnellement lieu le 3ème dimanche de janvier. Suite aux conséquences de la pandémie, l'organisation de cette année doit être repensée.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le repas au 3 avril. Les habitants recevront rapidement le coupon-réponse les en informant. Les moins de 65 ans pourront toujours s'inscrire moyennant une participation financière. Sur la proposition de Claude VANTHOURNOUT, ce repas se tiendra au restaurant Paris-Picardie, le seul commerce de la commune. Monsieur le Maire se rapprochera de Michel BOZO pour déterminer le menu.

7 - Intercommunalité - FDE80 - Adhésion de la commune d'Albert (DE_2022_005)

Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé cette adhésion. La ville d'Albert sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot. Aujourd'hui, il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80.

8 - Questions diverses

Maurice NOGA regrette que la route d'Oresmaux ne soit pas assez large. Les automobilistes roulent à grande vitesse. C'est dangereux. Monsieur le Maire lui répond que la CC2SO a refait cette route pour la mettre hors-gel, il y a peu. Il serait étonné qu'elle y fasse de nouveaux travaux.

Claude VANTHOURNOUT se fait l'intermédiaire de sa fille agricultrice pour demander l'élagage le maronnier route de Flers et au propriétaire du bois Boileau d'élarguer ses arbres le long du chemin du cimetière. Madame RAMET estime que si la route est élargie, les véhicules rouleront encore plus vite. Cela ne résoudra pas la dangerosité.

Séance levée à 21h25

